

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL

---

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière que :

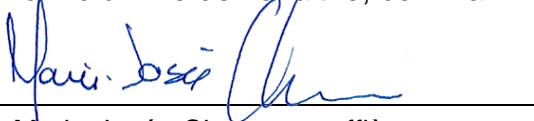
Le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie statuera sur une demande d'autorisation d'un usage conditionnel, lors de la séance ordinaire, qui se tiendra le 2 mai 2022, à 19 h, à l'église de Lavaltrie située au 1351, rue Notre-Dame.

La demande présentée par *Groupe Immobilier Casa inc.* a pour but de construire, sur les lots 2 638 388, 2 638 389 et 2 639 098, situés sur la rue des Maires, un projet intégré composé de deux habitations multifamiliales de 20 et de 24 logements, sur 3 étages.

Prenez avis que toute personne intéressée peut se faire entendre, relativement à cette demande, lors de la séance du conseil municipal, le 2 mai 2022.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 14 avril 2022.



Marie-Josée Charron, greffière